

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020

**Présents :** Maire : Patrick SAUTREY  
**Maires Adjoints :** Gilles MONANGE – Jean-Serge BERNOUX  
**Conseillers Municipaux :** François BACLET – Evelyne GIBOUDAUD  
**Absents excusés :** Allan ARABI – Michel JACQUOT  
**Absent :** Jean-François GAULLIARD

*Secrétaire de séance :* Monsieur Gilles MONANGE

### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JANVIER 2020

### 2 – ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a sollicité auprès du Conseil Départemental du Jura l'inscription officielle du Mont Joly et du Mont Roland en partie comme « espaces naturels sensibles ».

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention tripartite entre la commune de Monnières, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Conseil Départemental, ayant pour objet de définir les engagements des trois parties pour la préservation, la gestion et la valorisation de ces espaces naturels sensibles.

### 3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DONNS CARITATIFS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées aux associations ainsi que les dons caritatifs. Ces subventions se décomposent ainsi :

ASSOCIATIONS	2020
FOYER RURAL	700.00
LES JONQUILLES	400.00
US TROIS MONTS	620.00
LA CANTARELLE	450.00
Association française des sclérosés en plaques	100.00
Epicerie Sociale du Bassin Dolois	100.00
DIVERS A ATTRIBUER	130.00

### 4 – LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des logements communaux ainsi que ceux des garages.

### 5 – LOYER DE LA CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2019. Il rappelle que le mode de calcul du montant du loyer arrêté au bail est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer de la carrière.

### 6 – RÉHABILITATION DES ANCIENS BATIMENTS SCOLAIRES : choix de la nouvelle entreprise du lot « couverture-étanchéité ».

Suite à une nouvelle consultation, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Puget pour un montant de 27 082.42 € HT.

### 7 – AVENANT AU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 14 du règlement de la salle des fêtes pour inciter au tri sélectif concernant la gestion des déchets.

A cet effet, deux bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles et un bac jaune pour les emballages sont mis à disposition des locataires de la salle des fêtes. Un mémo-tri sera distribué avec le règlement.

### 8 – RETRAIT D'UNE DELEGATION

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté retirant la délégation d'adjoint au maire consentie à monsieur Jean-François GAULLIARD.

Selon la législation, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir monsieur Jean-François GAULLIARD dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Fait à MONNIERES, le 25 février

Le Maire,  
Patrick SAUTREY

